

**Réunion de lancement de l'Enquête publique
du projet de PDU 2020 – 2030**

**19 avril 2021
en visioconférence**

Sommaire

1. Introduction.....	3
1.1. Le contexte de la réunion de lancement	3
1.2. Ouverture de la séance et propos liminaires	3
2. Synthèse des échanges.....	4
2.1. Le calendrier	4
2.2. Les enjeux, les objectifs et la stratégie	4
2.3. Les leviers d’actions	7
2.4. Évaluation du projet de PDU	9
2.5. Déroulement de l’enquête publique	10
3. Suites.	10
4. Annexe – liste des participants.....	12

1. Introduction

1.1. Le contexte de la réunion de lancement

- Le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) a été arrêté par le Conseil de la métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) le 19 décembre 2019. La consultation des personnes publiques associées qui a suivi a été impactée par l'état d'urgence sanitaire déclaré en mars 2020, qui a entraîné une suspension temporaire des délais administratifs prolongeant de 3 mois sa durée initiale de 3 mois. Elle s'est par conséquent déroulée de février à août 2020. A l'issue de cette consultation, l'enquête publique prévue de novembre à décembre 2020 a été reportée, en raison du second état d'urgence sanitaire déclaré fin octobre 2020.
- Par ailleurs, le 1^{er} janvier 2021, les nouvelles dispositions de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) sont entrées en vigueur. L'ensemble des dispositions prévues dans la LOM ont été intégrées dans le projet de PDU. Seule la consultation formelle d'une nouvelle catégorie de personnes publiques associées dites, « PPA limitrophes », n'avait pas été faite en 2019. Cette consultation s'est réalisée entre les mois de janvier et avril 2021.
- L'enquête publique peut désormais se dérouler. Elle se tiendra entre le 20 avril et le 21 mai 2021.
- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence à travers cette visioconférence de lancement de l'enquête publique du PDU métropolitain est de :
 - Rappeler le contenu du projet de PDU métropolitain,
 - Partager les modalités de l'enquête publique.

1.2. Ouverture de la séance et propos liminaires

- **Yannick Tondut**, Directeur général adjoint Mobilité, Transports, Voirie, Espace public ouvre la séance en priant les participants de bien vouloir excuser Monsieur Pons, Vice-Président de la Métropole, délégué aux transports et à la mobilité durable, qui n'a pas pu se connecter pour des raisons techniques, puis :
 - Accueille les élus, les représentants de la société civile et les autres participants ;
 - Rappelle l'importance de l'enquête publique, organisée sur la base du projet arrêté par le Conseil de la Métropole AMP en décembre 2019, à l'issue de deux années d'élaboration concertée ;
 - Indique que le PDU permet d'organiser et planifier la mobilité dans le territoire sur 10 ans (infrastructures et services) ;
 - Précise que le PDU s'est appuyé sur l'Agenda de Mobilité métropolitaine, approuvé par le Conseil métropolitain en décembre 2016 ;
 - Indique que les personnes publiques associées lors de l'élaboration du projet (collectivités, services de l'État, autorité environnementale, intercommunalités voisines, ...) ont pu s'exprimer et émettre un avis es-qualité, compilé dans le bilan de la concertation, pièce mise à la disposition du public dans le dossier de l'enquête publique ;
 - Rappelle que l'enquête publique, initialement prévue en 2020, a été reportée en raison de la crise sanitaire. En accord avec la Commission d'enquête, la Métropole a décidé d'organiser l'enquête publique au printemps 2021 ;
 - Rappelle les modalités de l'enquête publique ainsi que l'objectif final du projet :
 - Recueillir des contributions par la commission d'enquête, présidée par M Alain Chopin ;

- Prendre en considération l'avis de la commission d'enquête ;
 - Proposer au Conseil de la Métropole en fin d'année 2021 d'approuver le document final et ses annexes ;
 - Rappelle l'appel de la Métropole adressé à l'État pour contribuer au financement des opérations prévues au sein du PDU, indispensables pour atteindre les objectifs environnementaux fixés par la Métropole en cohérence avec le SRADDET ;
 - Précise que le PDU sera décliné à une échelle plus locale sous la forme de Plans Locaux de Mobilités ;
 - Indique que le projet de PDU approuvé *in fine* sera conforme aux dispositions de la Loi d'Orientations des Mobilités sous l'intitulé de Plan de Mobilité Métropolitain.
- **Stéphane Saint-Pierre**, Cabinet Nicaya Conseil, en charge de l'animation de la réunion, partage les règles de travail et d'échanges à distance pour permettre un bon déroulement de la réunion sous un format numérique et rappelle les objectifs de la réunion.

2. Synthèse des échanges

2.1. Le calendrier

Sylvie Ferrarin, Directeur du projet PDU, rappelle le calendrier d'élaboration du projet du PDU métropolitain et précise les échéances à venir suite à l'enquête publique.

- **Madame Gatian**, Adjointe au Maire de Marseille, en charge de la politique de la Ville et des Mobilités, souhaite avoir confirmation que l'avis émis par la Ville de Marseille, rendu lors du Conseil municipal du 5 octobre, sera bien pris en considération par la commission d'enquête.
 - **Sylvie Ferrarin** et **Patrice Fournier** indiquent que l'avis de la Ville de Marseille a été joint au dossier d'enquête publique au titre des avis complémentaires.
- **Monsieur Amiel**, Vice-Président du Conseil de territoire Pays d'Aix, délégué aux transports et Maire des Pennes-Mirabeau, souhaite savoir si les communes membres de la Métropole et les Conseils de territoires auront à délibérer sur le PDU.
 - **Sylvie Ferrarin** indique que les personnes publiques associées ont eu l'occasion de délibérer lors de la période de consultation en amont de l'enquête publique. Au cours de l'enquête publique, toute personne le souhaitant pourra déposer une contribution ou formuler un avis, délibéré ou non pour les personnes publiques.
 - **Yannick Tondut** précise que les Conseils de territoire seront amenés à s'exprimer lors de l'approbation finale du projet suite à l'enquête publique.

2.2. Les enjeux, les objectifs et la stratégie

Sylvie Ferrarin présente les enjeux et objectifs du PDU ainsi que la stratégie de la politique multimodale métropolitaine.

- **Madame Gatian**, Adjointe au Maire de Marseille, en charge de la politique de la Ville et des Mobilités, souhaite savoir si le PDU tient compte du retard pris sur la mise en œuvre du plan vélo et ses implications calendaires.
 - **Sylvie Ferrarin** précise que le PDU présenté en enquête publique est celui arrêté le 19 décembre 2019, comme l'exige la procédure. Un suivi annuel des actions du PDU sera réalisé, ce qui permettra de faire le point sur la mise en œuvre des actions qui le

constituent.

- **Yannick Tondut** indique que la mise en œuvre des aménagements du plan vélo sur Marseille sera principalement abordée dans les plans locaux de mobilité. Le plan vélo fera donc l'objet d'un suivi spécifique annuel.
 - **Monsieur Magro**, Conseiller municipal de la Ville de Septèmes-les-Vallons, demande si les périmètres des plans locaux de mobilités seront adaptés aux spécificités territoriales, précisant que la commune de Septèmes-les-Vallons se situe à l'interface entre plusieurs bassins de vie et de mobilité, tels que Plan de Campagne et Marseille Nord.
 - **Sylvie Ferrarin** indique que la réponse à cette question sera apportée dans la suite de la présentation.
 - **Monsieur Benvenuti**, délégué Régional FNTV PACA Corse, demande si le PDU tiendra compte de la situation actuelle de crise sanitaire ayant généré une demande de protection sanitaire et des enjeux de reconquête de la clientèle dans les transports publics.
 - **Yannick Tondut** partage la complexité d'inclure des éléments conjoncturels, malgré certains aspects structurels induits, dans un document de planification qui a été arrêté fin 2019. Les grands fondamentaux du projet ont vocation à se maintenir sans être modifiés après l'enquête publique. Toutefois, des avis, remarques et contributions déposés lors de l'enquête publique en lien avec la situation post-crise sanitaire, pourront être intégrés. De fait, en fonction de l'analyse des contributions, un volet reconquête de la clientèle des transports en commun pourra ainsi éventuellement être rajouté afin d'inciter les personnes à revenir vers les transports publics.
 - **Monsieur Bernardini**, Président du Conseil de territoire Ouest Provence et Maire d'Istres, indique l'utilité de l'échange autour du PDU et précise qu'il se mobilisera lors des choix qui seront faits, de mise en œuvre d'un contrat métropolitain qui amènera à une réflexion approfondie sur la réalisation des opérations en matière de transports. Monsieur Bernardini partage son souhait que la définition du projet de BHNS sur Istres se poursuive en cohérence avec la volonté de la commune et du Conseil de territoire. Il partage également l'importance pour le territoire Ouest Provence que le projet de navette inter étang soit pris en compte dans le PDU et qu'il puisse être réalisé.
 - **Yannick Tondut** indique que la Métropole partage le point de vue exprimé par M Bernardini. Concernant le BHNS, il précise que les choix d'insertion de tracé du BHNS se feront avec les élus locaux. La navette maritime de l'Étang-de-Berre figure au PDU métropolitain. Sa mise en œuvre a été retardée pour des raisons techniques, en lien avec 2 conditions préalables à réunir :
 - la réalisation d'un quai,
 - l'identification d'un point d'accès du côté de l'aéroport de Marignane.
- Il précise que la Métropole a prévu de poursuivre les études sachant que ses moyens sont contraints et que tous les projets ne pourront être réalisés dans la même temporalité.
- **Madame Henry Ricard**, Adjointe au Maire de la commune de La Bouilladisse, indique que la commune est dans l'attente de la réalisation du Val'Tram, projet très attendu localement. Elle souhaite des précisions sur les financements prévus pour le projet et souligne l'importance de pouvoir aller au-delà d'une liste partagée d'intentions.
 - **Yannick Tondut** a rappelé que le PDU ne sera pas financé par les seules ressources de la Métropole qui a lancé un appel au financement de l'État. Le contrat métropolitain, s'il est mis en œuvre, pourrait être un élément de réponse. En tout état de cause, les modélisations soulignent qu'une réduction du niveau d'ambition du PDU ne permettrait pas d'atteindre les objectifs de réduction d'émission de GES et de polluants locaux assignés par le SRADDET et rendrait alors le PDU fragile ou invalide. Les opérations pourront être lissées dans le temps si besoin et non réduites.

- **Monsieur Petit**, Président de l'association RAMDAM, fait part de ses inquiétudes sur plusieurs points :
 - Le service express métropolitain qui n'émerge pas,
 - La gare Saint-Charles, ciblée comme étant un problème, pour laquelle aucun projet ne semble être proposé pour offrir une meilleure capacité du service ferroviaire,
 - La ligne Aix-Rognac-Étang de Berre dont la réouverture n'est pas programmée bien qu'elle ait été identifiée comme enjeu important lors de la création de la Métropole,
 - Le plan vélo métropolitain dont la mise en œuvre est tardive et complexe,
 - La non-programmation du financement des actions du PDU.
- **Sylvie Ferrarin** indique que des éléments relatifs à l'évaluation du PDU et son financement seront partagés dans la suite de la présentation.
- Concernant les aspects ferroviaires, **Yannick Tondut** confirme que l'un des enjeux principaux du projet LNPCA, dont une enquête publique est prévue fin 2021, est le désengorgement du nœud ferroviaire marseillais, avec notamment un investissement très important pour la création d'une gare souterraine à Saint-Charles et une traversée en tunnel depuis le nord jusqu'à l'est de Marseille. Le projet LNPCA prévoit également des actions d'amélioration du fonctionnement du plateau Saint-Charles (phase 1). Il précise que la Métropole est mobilisée sur ce projet en partenariat avec la Région, les autres cofinanceurs et SNCF Réseau. A court terme, le PDU prévoit une complémentarité entre le ferroviaire et l'usage des bus. Sur la ligne Aix-Rognac, des décisions seront prises par les cofinanceurs afin d'évaluer les conditions de programmation et de mise en œuvre du projet, au regard de ses potentiels et de son coût.
- **Monsieur Gérard**, Vice-Président du Conseil de territoire du Pays d'Aix et Maire de Saint-Cannat, souligne les progrès accomplis sur l'organisation et le fonctionnement des transports bien que des difficultés perdurent sur les investissements en matière d'infrastructures (routières, ferroviaires, RER). Il indique qu'une opportunité est à saisir à travers le plan de relance en soulignant que celui-ci contient peu de projets communaux et pourrait permettre la réalisation de projets d'infrastructures métropolitains.
 - **Sylvie Ferrarin** précise que des éléments sur le financement seront présentés dans la suite de la présentation.
 - **Yannick Tondut** s'inscrit dans le sens des propos de Monsieur Gérard en indiquant qu'il y a actuellement des opportunités à saisir comme la perspective d'un contrat métropolitain qui pourrait être une déclinaison « mobilités » du plan de relance. Il précise qu'une clarification des dispositifs d'aides de l'État à la Métropole, via un potentiel « contrat métropolitain », est en cours et pourrait permettre d'allouer des financements adaptés aux différents projets portés par la Métropole. Il réaffirme la mobilisation de la Métropole pour obtenir des financements de l'État.
 - **Madame Guilleux-Conessa**, Directrice Projet Métropolitain AMP, rappelle la volonté de la Métropole de participer activement au contrat de relance, notamment avec le contrat d'avenir et le CRRTE, en proposant à ses partenaires (Etat, Région) des crédits de cofinancement. Une délibération a été votée en ce sens en février 2021. La gouvernance métropolitaine est en pourparlers avec les partenaires pour l'obtention de crédits relatifs à 190 projets.
- **Monsieur Pelloux**, Vice-Président de Mobilités Alpines, indique que la 4^e voie prévue par le projet LNPCA dans la vallée de l'Huveaune, semble limitée à la section Blancarde - La Penne-sur-Huveaune. Il indique qu'il serait intéressant d'utiliser un matériel homogène et compatible au réseau national ferré pour réussir à mettre en œuvre une continuité territoriale des TER avec le Val'Tram (continuité territoriale de La Bouilladisse jusqu'à Marseille sans rupture de charge en gare d'Aubagne pour répondre aux attentes des habitants situés entre Aubagne et

La Bouilladisse). Il précise qu'il serait intéressant d'étudier les possibilités d'accès de Hyères, Toulon et Aubagne en direction d'Aix-en-Provence et les Alpes en passant par Les Chartreux, afin de réduire les perturbations de trafics et établir des relations directes Aix-Aubagne.

- **Sylvie Ferrarin** indique que la Métropole a engagé la démarche d'élaboration d'un futur schéma armature ferroviaire, prévue dans le cadre du PDU (appel d'offres lancé). L'ensemble des projets cités seront interrogés dans ce cadre-là afin d'évaluer leur pertinence, leur cohérence et leur efficacité.
- **Yannick Tondut** précise que le Val'Tram est à l'étude selon un mode tramway. Dans un deuxième temps, il pourra être étudié la possibilité de le raccorder au réseau ferré. La quatrième voie dans la vallée de l'Huveaune fait l'objet d'une concertation dans le cadre de la LNPCA et une solution alternative est actuellement envisagée sous forme de signalisation modernisée et performante (ERTMS). Concernant les trains passe-Marseille, ils ont été supprimés il y a quelques années par la SNCF et la Région car ils cisailaient de nombreuses voies, provoquant des dysfonctionnements du plateau Saint-Charles et étaient un facteur de dégradation du fonctionnement de la gare de Marseille Saint-Charles et de la performance globale du réseau TER métropolitain.

2.3. Les leviers d'actions

Sylvie Ferrarin présente les 7 leviers d'actions du PDU métropolitain ainsi que les actions pensées pour atteindre les divers objectifs.

- **Monsieur Magro**, Conseiller municipal de la Ville de Septèmes-les-Vallons, indique qu'il n'y a pas de bon périmètre concernant les plans de locaux de mobilités et souligne les difficultés d'usage du train, notamment en raison d'une tarification élevée. Pour les pôles d'échanges, il indique que ces derniers peuvent se situer là où il n'y a pas de gare tout en ayant une vocation intermodale. Il souhaiterait que ce type de lieu d'intermodalité non-ferroviaire soit acté par la Métropole, afin d'éviter les voitures en centre-ville et participer à l'atteinte des objectifs du PDU.
- **Sylvie Ferrarin** indique que les pôles d'échanges non articulés à des gares sont pris en considération. Une hiérarchisation et une typologie des PEM ont été définies dans le PDU et vont de pair avec une démarche de restructuration des réseaux de transport en commun. Les plans locaux de mobilité permettront d'affiner ces différents sites.
- Elle précise qu'un calendrier sera proposé par la Métropole pour la mise en œuvre des PLM. Elle rappelle que l'objectif de la Métropole est de pouvoir conduire en même temps des PLM complexes et des PLM de villes moyennes et de territoires moins urbanisés afin d'en réaliser plusieurs et ce, dans les meilleurs délais. La Métropole prévoit de réaliser les 25 PLM en 5 ans. 3 PLM expérimentaux sont d'ores et déjà prévus :
 - Celui du littoral sud-est regroupant les communes de la Ciotat, Ceyreste et Cassis commencé dans le cadre du PDU de la communauté urbaine,
 - Celui de Marseille-Centre, mené dans le cadre d'une démarche commune avec le PPA,
 - Un PLM à l'échelle péri-urbaine est en cours de définition.
- **Monsieur Coppey**, Secrétaire général de l'association d'usagers des transports Noster PACA et membre de France Nature Environnement, se réjouit que l'ambition du PDU soit confirmée. Concernant le ferroviaire, il souhaite qu'une expertise indépendante puisse intervenir, en complément des points de vue exprimés par la SNCF, sur la gestion du plateau Saint-Charles et du tunnel des Chartreux. Il souhaite que l'ambition d'avoir un RER à Marseille soit confirmée. Il fait part du fait que la LNPCA n'est actuellement pas financée et rappelle l'importance de réfléchir aux infrastructures existantes comme le tunnel des Chartreux et la gare de la Blancarde. Sur les perspectives long-terme, il souhaite que les zones d'activités ne puissent pas être créées sur des espaces non desservis par des transports en commun, dont le train, et cite pour exemple la ZAC d'Ensuès-la-Redonne. Il rappelle l'importance de mettre en œuvre les

actions du PDU dès que possible et indique qu'il est important que la Métropole consacre moins d'argent à l'aide aux communes et à des actions éloignées des enjeux métropolitains et souhaite que le PDU soit une priorité budgétaire de la Métropole.

- Sur le volet ferroviaire, **Yannick Tondut** réitère que l'exécutif métropolitain a engagé des efforts importants en matière de financements des transports avec des moyens significativement supérieurs à ceux que chacun des territoires pouvaient consacrer avant la création de la Métropole. Il précise qu'un dialogue est en cours entre l'État et la Métropole sur la mobilisation de financements importants en la matière.
- **Monsieur Musarella**, Président de l'association pour la sauvegarde et l'animation du poumon vert de Saint-Mitre, indique que le projet Linéa, figurant au projet du PDU métropolitain, a été annulé par les tribunaux. Il rappelle les objectifs du projet Linéa et indique que le budget de 230 millions accordé ne devrait plus figurer. L'association est toutefois favorable à ce que l'objectif de développement de transports en commun en site propre et des pistes cyclables sécurisées sur les quartiers Nord-Est de Marseille soit poursuivi. Il espère que les contributions lors de l'enquête publique permettront une prise en compte de cet objectif par la commission d'enquête.
 - **Sylvie Ferrarin** rappelle que l'enquête publique pourra permettre à chacun de formuler ses contributions et avis. Elle précise que les modalités de l'enquête publique sont rappelées dans la suite de la présentation.
- **Monsieur Dias**, Conseiller municipal de Pertuis délégué aux transports, mobilités durables et déplacements doux, indique que la commune de Pertuis fait face à des problèmes de plus en plus importants liés à la surcharge automobile des réseaux routiers. Il fait part de ses craintes d'une rupture de charge concernant la ligne des Alpes du fait de la réalisation d'une liaison ferroviaire électrifiée entre Aix-Marseille s'arrêtant à Aix, la partie Nord de la Métropole pouvant être amputée d'un service RER efficace. Il souhaite qu'une attention particulière à cette liaison ferroviaire vers le nord soit apportée par la Métropole.
 - **Yannick Tondut** : ce sujet relève de la Région, autorité organisatrice du TER, et de la SNCF. Les trains de la ligne des Alpes continueront d'aller directement à Marseille, il n'y aura pas davantage de rupture de charge qu'actuellement. Il est vrai qu'on va pouvoir, grâce aux travaux qui ont été réalisés, augmenter la capacité et cadencer les trains sur l'axe Aix-Marseille. On aura donc 4 trains par heure : 2 omnibus et 2 semi-directs. Une partie d'entre eux se prolongeront sur la ligne des Alpes. Ces propos sont à confirmer par un représentant de la région ou de la SNCF.
 - **Monsieur Tommasini**, Conseiller régional, remercie Yannick Tondut pour les réponses apportées concernant la Région sur les aspects techniques. Il indique qu'il n'y aura pas de rupture de charge sur les trains en provenance de la Durance en direction Marseille. Il précise également qu'un travail est engagé avec SNCF sur l'attractivité de l'offre ferroviaire pour amener les usagers à reprendre le train. Cette attractivité passe par des actions sur les offres, les tarifs et la régularité des trains en évitant notamment les ruptures de charge.
- **Monsieur Lombardo**, Adjoint au maire de La Fare-Les-Oliviers, délégué aux transports, aux affaires militaires et à la sécurité, précise avoir participé aux réunions dans le cadre de l'élaboration du PDU et indique qu'il a proposé différents projets pour améliorer la mobilité au sein du périmètre comprenant les villes de La Fare-Coudoux-Veloux-Rognac-Berre-Salon. Il mentionne le projet de réouverture de la voie ferrée de Rognac à Aix en passant par Veloux, en lien avec l'engorgement de la RD 113 en direction de Rognac. Il indique que la liaison maritime constitue également un moyen de rejoindre l'Ouest de l'Étang de Berre. Concernant le projet de parking relais avec un bus à haut niveau de service à la Fare, il souhaite connaître sa date de réalisation, compte tenu de l'engorgement croissant pour se rendre à Aix-en-Provence.
 - **Joëlle Couturier**, Directrice adjointe du Service Prospective, Études, Projet et Programmation de la Métropole, précise qu'un travail est en cours avec la DREAL et le

Cerema pour définir une doctrine sur les modalités de réalisation de pôles d'échanges multimodaux sur le domaine autoroutier métropolitain, notamment pour des questions de sécurité. Cette doctrine devra être validée par la direction des services de l'État avant de pouvoir les développer très largement.

- **Madame Million-Fauré**, chercheuse et membre du COPIL Plan de déplacement AMU, partage l'importance que les pôles d'enseignement fassent partie des systèmes stratégiques d'accessibilité étant donné la part d'étudiants se rendant dans les universités en transports en commun. Elle demande des précisions sur les actions prévues pour améliorer la desserte des sites universitaires dans le PDU, notamment Saint-Jérôme ou Luminy, entre autres depuis Marseille.
 - **Sylvie Ferrarin** indique que pour les universités citées, le PDU prévoit des connexions BHNS notamment avec la ligne B1 pour Luminy et la B3 sur Saint-Jérôme avec des améliorations du maillage. La carte du réseau express métropolitain permet de visualiser l'ensemble des connexions possibles à travers les pôles d'échanges. Elle précise qu'un maillage permettra, à partir de Saint-Jérôme, de rejoindre une gare ou une ligne du réseau express métropolitain. La Métropole a prévu de travailler avec l'AMU, dans le cadre de son schéma directeur d'organisation pour affiner les réponses à apporter en matière d'offres de transport. Des groupes de travail particuliers sont prévus pour travailler sur cette thématique, une première rencontre a eu lieu le 15 avril avec le personnel de l'AMU.
 - **Mariane Domeizel**, Vice-Présidente Développement Durable d'Aix-Marseille-Université, précise que l'AMU dispose d'un plan de mobilité durable et travaille avec la Métropole sur ces thématiques. L'enquête de mobilité réalisée à cet effet en 2019 auprès des étudiants et du personnel est en cours d'analyse.

2.4. Évaluation du projet de PDU

Patrice Fournier Chef de projet PDU, présente l'évaluation des objectifs du projet en termes de report modal, d'évolution de la saturation routière, de qualité de l'air, de climat et de pollution (GES, oxyde d'azote, ...). Il partage également une synthèse des coûts et charges évaluées, tant en investissement qu'en fonctionnement, et la stratégie du financement des actions du PDU.

- **Monsieur Domenach**, Président ADAVA du pays d'Aix, partage son étonnement sur l'objectif du PDU à 2030 d'une part modale de vélo de 5% quand l'objectif du gouvernement est de 9% en 2024. Il craint qu'un retard soit pris sur ces objectifs. Le volet vélo lui apparaît peu développé au sein du PDU malgré les bienfaits de ce mode de transport, dans un contexte d'urgence climatique.
 - **Patrice Fournier** précise que la part modale du vélo au sein de la Métropole est actuellement autour de 1%. A partir d'une étude réalisée par l'ADEME, la comparaison avec le territoire métropolitain permet d'indiquer qu'un passage à 9% de part modale de vélo nécessiterait d'augmenter de +27% le nombre d'usagers du vélo chaque année à l'échelle de la Métropole, ce qui n'a jamais encore été fait en Europe. La Métropole vise des objectifs réalistes pour son PDU en matière de vélo qui nécessiteront déjà la mise en œuvre de moyens très importants.
 - **Sylvie Ferrarin** et **Yannick Tondut** précisent que l'objectif du PDU pour la part modale vélo est de 15% à l'échelle des hypercentres de Marseille et d'Aix, de 10% à l'échelle de ces deux villes et de 5% à l'échelle de l'ensemble du territoire de la Métropole.
- **Madame Gatian**, Adjointe au Maire de Marseille en charge de la politique de la Ville et des Mobilités, partage que ces pourcentages lui paraissent atteignables compte tenu de l'attente très forte des habitants de Marseille, comme en atteste la réussite d'opérations telles que le Coup de pouce vélo. Elle indique que ces attentes sont cependant freinées par le retard sur la réalisation des aménagements de pistes cyclables sécurisées.

- **Madame Henry Ricard**, Adjointe au Maire de la commune de La Bouilladisse, indique que son territoire applique la gratuité des transports et demande si une étude d'élargissement de cette gratuité à l'ensemble de la Métropole avec un schéma réaliste de financement a été menée.
 - **Yannick Tondut** indique que cette étude a fait l'objet d'échanges au sein du Conseil métropolitain en 2020. Le besoin de financement supplémentaire lié à une gratuité généralisée a été estimé entre 200 à 250 millions d'euros par an, en tenant compte des recettes perçues auprès des usagers et de l'effet rebond avec davantage d'usagers utilisant les transports du fait de sa gratuité (nécessitant de facto de fournir et financer une offre supplémentaire). Il précise que les échanges en Conseil métropolitain ont permis de considérer qu'une telle gratuité n'apparaissait, à ce stade, pas envisageable à l'échelle de la Métropole et risquerait de porter préjudice à la capacité de financer des infrastructures supplémentaires fortement attendues.
- **Monsieur Braunstein**, retraité de la Cour des Comptes, partage le fait que la Métropole pourrait intervenir davantage en matière de financement. Il considère que la Métropole a beaucoup transféré de ressources financières vers les communes au détriment de grandes politiques métropolitaines, notamment pour le transport. Il précise que la chambre régionale des comptes a relevé des montants anormalement élevés de dépenses de transfert vers les communes (364 € par habitant soit 2 fois plus que les métropoles de Lyon et de Lille). Il considère qu'il existe une marge disponible pour accroître les investissements de la Métropole. Il demande par ailleurs à ce que le support de présentation puisse lui être transmis.
 - **Stéphane Saint-Pierre** indique que le support de présentation sera diffusé aux participants.

2.5. Déroulement de l'enquête publique

Patrice Fournier présente les modalités de l'enquête publique qui se déroulera du mardi 20 avril à 9h au vendredi 21 mai à 17h, organisée sous l'égide d'une commission d'enquête et précise les modalités d'information et de contribution proposées aux participants.

- **Alain Chopin**, Président de la Commission d'enquête, précise avoir travaillé avec le maître d'ouvrage dans l'objectif de permettre au public de s'exprimer le plus largement possible lors de l'enquête publique. Il présente les 3 commissaires enquêteurs présents au sein de la Commission d'enquête. Il précise qu'en raison de la situation sanitaire les modalités de participation ont été définies avec pragmatisme (*kit sanitaire mis à la disposition du public dans tous les lieux d'enquête, nombre de permanences doublé, permanences téléphoniques organisées afin de permettre une enquête publique proche des citoyens, etc.*). Les commissaires enquêteurs arriveront en avance lors des permanences afin de prendre connaissance des dossiers et observations déposés et s'assurer que les mesures anti-Covid sont mises en œuvre.

3. Suites

- **Yannick Tondut** remercie les participants pour la richesse et la qualité des échanges et les invite à les prolonger durant le mois d'enquête publique afin de favoriser une large participation, permettant d'enrichir le projet de PDU, ce qui permettra de donner toute sa valeur à ce document de planification. Il précise que la Métropole veillera à intégrer les contributions afin d'enrichir le PDU et prendre en compte les diverses évolutions.
- A titre personnel, **Yannick Tondut** annonce aux participants son départ de la Métropole ce jour, et rappelle son plaisir d'avoir exercé ses fonctions au sein de la Métropole. Il remercie toutes celles et ceux avec qui il a travaillé au cours des dernières années.

4. Annexe – liste des participants

- ALLIBERT Jean-Pierre
- AMIEL Michel
- ARZAILLER Aude
- ASTOUIN Jean-Yves
- BARRIS David
- BARTOLO Aurélia
- BENVENUTI Laurent
- BERNARDINI François
- BIJAN Emmanuelle
- BILLET Marc
- BONNEFOY Christine
- BRAUNSTEIN Michel
- BREART Didier
- CAMOIN Sylvain
- CASSAR Monique
- CAUSSE Lise
- CESARI Martine
- CHEDOZEAU Caroline
- CHOPIN Alain
- CHOQUELL Sophie
- COPPEY Stéphane
- COUTURIER Joëlle
- DAVID Jean Baptiste
- DECANIS Daniel
- DESTROST Bernard
- DEVAU Diane
- DI GIORGIO Jean-Guy
- DI SOTTO Stéphanie
- DIAS Jean-Jacques
- DOMEIZEL Mariane
- DOMENACH Olivier
- DUPREZ Angélique
- ESCUDERO Sophie
- FAURE Anaël
- FIASTRE Anaïs
- FIGUIERE Emmanuelle
- FERRARIN Sylvie
- FOURNIER Patrice
- FRATACCI Ida
- GALLESE Alexandre
- GATIAN Audrey
- GERARD Jacky
- GOUBÉ Véronique
- GRECH Anne-Flore
- GRIZARD Mathieu
- GUILBERT Thomas
- GUILLEN Frédéric
- GUILLEUX-CONESSA Cindy
- GUINIERI Frédéric
- HANRARD Jean Luc
- HENRY RICARD Muriel
- HERNANDEZ Frédérique
- HERQUEL Perrine
- HUMBERT David
- JANILLON Valérie
- LAN Michel
- LAURENT Karin
- LE RUDULIER Delphine
- LEYDET Jean-Christophe
- LOMBARDO Yves
- LOURS Xavier
- LOZANO Patricia
- LUCAS Juliette
- LUCIANI Michèle
- M'HAMDI Akrem
- MAGRO Patrick
- MAHOUE Christophe
- MARGAIL Fabienne
- MARTINEZ Jean-Marc
- MILLION-FAURE Karine
- MOULIN Christophe
- MUSARELLA Philippe
- NADJI Yannis
- NANNERO Corinne
- OLMOS Aurélien
- OXISOGLOU Maryline
- PASCAL Claude
- PASQUET Anthony
- PAUCHON Christophe
- PAVAN Véronique
- PELLET Christian

- PELLOUX Raymond
- PELT Marie-Pierre
- PERROCHON Sophie
- PETIT Jean Yves
- PIMENTEL Cyril
- QUEMENEUR Camille

- ROBERT Yannick
- ROBIN Bertrand
- RODAT Vanessa
- ROGER Karine
- ROIZON Laura
- ROUSSET Alain
- SABATINO Paul
- SANNA Valérie
- SANTAMARIA Guy
- SANTARELLI Nathalie
- SANTINI Joseph-Marie

- SANTOS Franck
- SELEGINE Carine
- SOGLIUZZO Christophe
- SOULLIER Christophe
- TASSY René
- TERRIE Bruno
- TEYSSIER Francisque
- TINET Vincent
- TOMMASINI Maxime
- TONDUT Yannick
- TOUATI Karim
- TRELLU Loïc
- URIE Yohan
- VALTIERRA Caroline
- VENTRON Amapola
- VEYRIE Gilbert
- VIDAL Angélique
- WALTHER Louise